

Réunion publique du Conseil de quartier Porte des Lilas
18 février 2016 - 19h00
Ecole élémentaire 59 rue de Romainville 75019 Paris

Réunion animée par **Aurélie SOLANS**, Déléguée du Maire pour le quartier Porte des Lilas.



ORDRE DU JOUR :

- **Transport en commun, déplacements à vélos, aménagements de l'espace public** : quels projets en cours pour le quartier ?
- **Le CLIC, c'est quoi ?** Présentation du Centre Local d'Information et de Coordination pour les Personnes Agées.
- **Présentation de l'OPATB**, Opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments du 19^{ème} arrondissement.

TRANSPORT

Halima JEMNI rappelle que, le quartier est en pleine transformation et est plutôt bien desservi en termes de transport (notamment au regard de la ligne T3 du tramway.)

- ⇒ La question du financement du prolongement de la ligne 11 du métro est réglée.
- ⇒ Le vœu d'améliorer le maillage bus du quartier a été remonté au STIF.

Julien Bluteau, membre du GA, demande un éclairage sur les trois points suivants :

- où en est le projet d'avancement de la ligne de bus rue de Belleville ?
Sur ce point, Florence PASSERON, explique que le projet verra le jour de façon certaine, dans quelques années. Le STIF l'a exigé dans le cadre du projet de prolongement de la ligne 11 du métro, afin que soit desservi le trajet Porte des Lilas/République. La date de mise en service dépendra des aménagements à réaliser.
- où en est le projet de reliaison entre la 3bis et la 7bis ?
A ce sujet, la RATP a demandé au STIF de remettre à jour les études pour relier la 3bis et la 7bis. La demande est appuyée par le fait qu'il est nécessaire de renouveler le matériel roulant de la ligne 7bis. Le projet verra le jour à l'horizon 2030.
- pourquoi a-t-on choisi de financer le projet de remplacement des abris-bus en assez bon état, plutôt qu'un autre projet ?
Le renouvellement des abris-bus par la Ville de Paris a été décidé sur proposition de JC Decaux, concessionnaire des abris-bus, qui prend entièrement à sa charge leur remplacement. Cela n'a rien

coûté à la Ville. En l'espèce, les nouveaux abris-bus ne satisfont pas la Ville de Paris qui trouve qu'ils sont trop exposés au vent et au froid en raison de leur absence de paroi à l'arrière.

Pour en revenir au prolongement de la ligne 11 de Mairie des Lilas/Rosny Bois Perrier, verront le jour 6 nouvelles stations de métro, desservies par des rames de métro à 5 voitures. Le projet verra le jour à l'horizon 2022.

En vue de la mise en conformité des stations de métro parisiennes avec la réglementation existante en matière de sécurité, il convient d'adapter les stations existantes de façon à ce qu'une évacuation des usagers en cas de problème puisse intervenir en moins de dix minutes. Cela signifie qu'il faut créer des issues simples, des issues de secours et des entrées/sorties dites « accès ». Il convient d'adapter le système d'exploitation ainsi que l'accès pour les personnes en fauteuil roulant.

Cela induit notamment de faire des travaux au niveau de la station Porte des Lilas, telles que l'installation d'escaliers mécaniques supplémentaires, la création d'un nouvel accès et d'une station accessible aux personnes à mobilité réduite. A l'angle de la rue des Glaiëuls, sera implantée une nouvelle entrée/sortie dite « accès » de la station Porte des Lilas. Les travaux seront terminés fin 2020. Coût des travaux : 1 250 000 000 €.

Une personne présente fait remarquer qu'à l'arrêt de bus Pré Saint-Gervais, sur la ligne de bus numéro 48, la signalétique est en panne depuis 3 mois environ => Halima JEMNI le note et le fait remonter.

PLAN VELO

Sophie MINDAY informe le Conseil de quartier que le budget du Plan Vélo est de 150 000 000 €.

Les déplacements à vélo à Paris sont passés de 2 % il y a une dizaine d'années, à 5 à 6 % en 2016.

Les parisiens sont donc de plus en plus enclin à ce type de déplacement, cependant, certains d'entre eux restent réticents car ils craignent les accidents de la circulation.

En conséquence, l'investissement suivant est prévu :

- ✓ 63 000 000 € dédiés à l'aménagement de nouvelles pistes cyclables parmi lesquelles un réseau « express » Nord/Sud ; un réseau structurant au niveau des avenues de Flandre et Jean-Jaurès ; des aménagements mineurs.
- ✓ 30 000 000 € dédiés à la mise en œuvre d'une mesure de réduction de la vitesse
- ✓ 7 000 000 € dédiés au stationnement vélo
- ✓ 10 000 000 € dédiés au subventionnement de l'achat de vélos électriques (l'achat d'un vélo électrique est financé à hauteur de 400 €, y compris s'il est d'occasion sur présentation de la facture d'achat.)
- ✓ 40 000 000 € dédiés à des aménagements cyclables plus globaux, soit ceux induits par la loi « Laure » (loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, du 30 décembre 1996) qui dispose dans son article 20 qu' « à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement des ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. » Parmi ces aménagements cyclables, on compte ceux réalisés : Place des fêtes, Place de la Nation, Place de la Bastille.

Au niveau de Porte des Lilas, la mise en œuvre d'une mesure de réduction de la vitesse de circulation autorisée pour les voitures a été décidée. La vitesse maximale autorisée va passer de 50 km/h à 30 km/h.

Cette mesure de réduction de la vitesse de circulation autorisée se traduit pour les cyclistes par la création d'un contre-sens cyclable. Dans les voies à sens unique, un tracé au sol indiquera que les vélos peuvent

circuler dans les deux sens. Sophie MINDAY explique que des règles dérogatoires sont créées pour les cyclistes afin de faciliter et donc d'encourager la pratique du vélo à Paris.

En outre, elles sont aussi créées car les usagers circulant en voiture et ceux circulant en vélo ne font pas encourir le même niveau de dangerosité et ne doivent donc pas être soumis au même régime.

Une personne présente fait remarquer que beaucoup de motos circulent sur les voies des vélos et que beaucoup de deux-roues stationnent sur les trottoirs.

Depuis la précédente mandature les parcs de stationnement pour motos ont été multipliés par 4 sur Paris. Malgré cela l'indiscipline et l'incivisme persistent.

Ces problèmes relèvent de la responsabilité du Commissariat de Police.

PRESENTATION DU CLIC

Création d'une plateforme gérontologique sur les 9^{ème}, 10^{ème} et 19^{ème} arrondissements.

Les objectifs de cette plateforme sont décrits dans la présentation communiquée par Monsieur CORMIER, coordinateur du CLIC, jointe en annexe du présent compte-rendu.

OPATB : OPERATION PROGRAMMEE A L'INITIATIVE DE LA VILLE DE PARIS

Qu'est ce que l'OPATB ? Le dispositif « Opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments du 19^{ème} arrondissement » a été lancé par la Ville de Paris, en coordination avec la Mairie du 19^e et l'Agence nationale de l'habitat, pour inciter et aider les propriétaires de logements privés de l'arrondissement à réaliser la rénovation thermique et environnementale de leur immeuble.

Qui peut bénéficier du dispositif ? L'OPATB 19 s'adresse à tous les propriétaires de logements privés du 19^{ème} arrondissement, désireux d'entreprendre la rénovation de leur immeuble ou de leur pavillon, pour en améliorer les performances thermiques et/ou plus largement en améliorer le cadre de vie par des actions de végétalisation ou de réaménagement.

Pourquoi participer au dispositif ? L'OPATB 19 est une opération exceptionnelle, la première à concerner un arrondissement entier à Paris.

Lancée pour une durée limitée (1^{er} septembre 2014 – 31 janvier 2020), elle permet aux Parisiens de bénéficier :

- d'ateliers d'information collective sur les thèmes de la rénovation thermique et environnementale ainsi que sur le fonctionnement d'une copropriété ;
- d'un accompagnement personnalisé et gratuit pour étudier, définir et mettre en œuvre leur projet d'amélioration thermique et environnementale : assistance technique, recherche de financements, aide au montage du projet ;
- [d'aides financières exceptionnelles](#) créées par la Ville de Paris spécialement pour l'opération.

Une personne présente demande si l'installation chez les particuliers de « compteurs intelligents » EDF sera ou non obligatoire. La Ville explique que le concessionnaire ERDF a la main sur la question.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

